

DOCUMENTS À JOINDRE POUR TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTÉES POUR OCCUPER LE LOGEMENT

(Photocopies lisibles)

 = case cochée = pièce manquante ou obsolète → pièce à fournir

IDENTITÉ ET RÉGULARITÉ DU SÉJOUR :

-  Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité
-  Titre de séjours en cours de validité (carte de séjour, carte de résident, récépissé de renouvellement...) selon l'arrêté du 20 avril 2022.

SITUATION FAMILIALE :

	 Livret de famille.
	 Attestation d'enregistrement du Pacs.
	 Certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines.
ENFANT EN DROIT DE VISITE :	 Jugement ou attestation signée des 2 parents.
MESURE DE PROTECTION DE JUSTICE :	 Jugement de tutelle ou de curatelle.
DIVORCÉ :	 Jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou convention du notaire en cas divorce extrajudiciaire.
INSTANCE DE DIVORCE :	 Saisine du JAF (requête conjointe déposée au greffe du tribunal ou assignation) pour les divorces judiciaires ou attestation d'avocat précisant que la procédure est en cours pour les divorces par consentement mutuel ou en cas de situation d'urgence l'ordonnance de protection du JAF.
DISSOLUTION DU PACS :	 Déclaration de la rupture faite à l'officier d'état civil ou au notaire instrumentaire.
DÉCÈS DU CONJOINT INTERVENU POSTÉRIEUREMENT :	 Production du certificat de décès ou du livret de famille.

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT :

-  Avis d'impôt 2022 (sur les revenus 2021) ou en cas de non-imposition l'avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR) sur les revenus 2021 y compris celui des parents si rattachement fiscal des enfants.
-  Avis d'impôt des enfants majeurs hébergés.
-  Si tout ou partie des revenus ont été perçus à l'étranger en 2021 : avis d'impôt du pays ou attestation d'une administration compétente traduite en français avec revenus convertis en euros. A défaut, pourront être pris en compte les revenus perçus sur les 12 derniers mois (ou depuis l'arrivée en France) et démontrés par tous moyens à l'exception d'attestation sur l'honneur.



SITUATION PROFESSIONNELLE & RESSOURCES MENSUELLE

SALARIÉ(E) :	 Bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur, Apprenti : contrat de travail
TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :	 Dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration.
DEMANDEUR D'EMPLOI :	 Allocation d'aide au retour à l'emploi, avis de paiement Pole-Emploi.
RETRAITÉ(E) :	 Notification de pension de retraite.
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES :	 Bulletin de la sécurité sociale.
PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES :	 Dernière attestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) / Mutualité sociale agricole (MSA).
PENSIONS :	 Pension d'invalidité (la notification), pensions alimentaires reçues (extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension).
ETUDIANT :	 Carte d'étudiant et/ou avis d'attribution de bourse.
AUTRE :	 Toute pièce établissant la situation indiquée.

LOGEMENT ACTUEL

LOCATAIRE :	 Bail et dernière quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.
HÉBERGÉ CHEZ PARENTS, ENFANTS, PARTICULIER :	 Attestation de la personne qui héberge.
HÉBERGÉ EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT, LOGEMENT-FOYER :	 Attestation de la structure d'hébergement ou du gestionnaire du logement-foyer.
CAMPING, HÔTEL :	 Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation.
SANS LOGEMENT :	 Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement.
PROPRIÉTAIRE :	 Acte de propriété, plan de financement.

DOCUMENTS LIÉS AU MOTIF DE VOTRE DEMANDE

LOGEMENT NON DÉCENT, IMPROPRE /DANGEREUX, INSALUBRE :	 Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, copie du jugement d'un tribunal d'une attestation de la CAF/MSA, copie d'une décision de l'administration ou autre document démontrant l'état du logement.
LOGEMENT REPRIS OU MIS EN VENTE PAR SON PROPRIÉTAIRE :	 Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail.
PROCÉDURE D'EXPULSION :	 Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux.
VIOLENCES FAMILIALES :	 Situation d'urgence attestée par une décision du juge prise ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte.
HANDICAP :	 Carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion portant la mention Invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale.
RAISONS DE SANTÉ :	 Certificat médical.
REGROUPEMENT FAMILIAL :	 Attestation de dépôt de demande de regroupement familial.
ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL (PROFESSION DU DEMANDEUR OU DE SON CONJOINT) :	 L'agrément.
MUTATION PROFESSIONNELLE :	 attestation de l'employeur actuel ou futur.
ACCÉDANT À LA PROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ :	 Plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés.
RAPPROCHEMENT DU LIEU DE TRAVAIL :	 Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur.